



ÉDITO

La lettre que vous avez entre les mains coïncide avec la fin de la mandature 2018-2023 du CESER. En effet, le 30 janvier prochain, Monsieur le Préfet de Région installera la nouvelle assemblée pour la mandature 2024-2029.

Je ne ferai pas partie de la nouvelle assemblée ; aussi je souhaite vous faire part du plaisir que j'ai eu à présider le CESER Pays de la Loire avec ses 62 organisations représentant la société civile organisée.

Les nombreux rapports, avis et contributions que nous avons publiés tout au long de ces 6 années, plus d'une centaine au total, témoignent de cette richesse qui s'est diffusée au sein du Conseil régional mais aussi sur le terrain puisque j'ai souhaité orienter cette mandature vers un CESER « hors les murs », immergé dans les territoires, qui nous permet de confronter nos idées et nos propositions aux réalités vécues par nos concitoyens.

Ces études sont le résultat d'un investissement remarquable des 120 conseillères et conseillers que je veux saluer ici pour la qualité de leur engagement.

Au sein des commissions et groupes de travail, les échanges furent riches de propositions, avec l'ADN propre à chaque organisation, mais toujours dans le respect de chacune et chacun, et la volonté de construire une parole commune. Où peut-on trouver aujourd'hui cette alchimie singulière propre aux chambres consultatives que sont les CESER et le CESE ?

Dans cette époque submergée par l'émotion du moment, la pression de l'urgence et la confusion des réseaux sociaux, nos assemblées deviennent un bien commun précieux.

Alors, à l'aube de la nouvelle année qui vient, permettez-moi de former des vœux pour que cette institution de la République, soucieuse d'équilibre et de réflexions sur le temps long, puisse pleinement remplir son rôle au service de nos élus et de nos concitoyens.

Au futurs conseillères et conseillers, je souhaite le meilleur au sein de cette assemblée et à tous nos lecteurs, une année 2024 positive pour notre Région et les ligériens.

Jacques Bodreau,
Président du CESER

L'évaluation au service des politiques publiques régionales

Un outil d'aide en faveur de l'action publique

Dans un contexte de ressources financières qui se contractent, recourir à l'évaluation permet aux collectivités de mesurer l'efficacité de leurs politiques publiques. Les éléments de connaissance apportés par l'évaluation, lorsqu'ils sont partagés avec les citoyens, facilitent la transparence de l'action publique. Le rapport du CESER sur l'évaluation propose une méthodologie et des préconisations à destination de la Région pour faire de l'évaluation un outil de pilotage au service des politiques publiques régionales.

L'ÉVALUATION, UN OUTIL D'AIDE À LA CONCEPTION, À L'AMÉLIORATION ET À LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'évaluation revêt différents usages (stratégique, pilotage, dialogue) qui contribuent à l'amélioration des politiques publiques. L'évaluation peut intervenir à plusieurs moments de la « vie » d'une politique publique. Aussi, **le CESER propose à la Région d'intégrer la démarche évaluative sur l'ensemble du cycle de vie de la politique publique.**

L'évaluation doit **apporter une connaissance utile et utilisable aux élus.** Elle facilite également l'adaptation des politiques publiques aux évolutions contextuelles ou aux besoins. Le CESER propose à la Région de **faire de l'évaluation un outil de pilotage des politiques publiques appropriable par les élus.**

Cependant, pour être utile, **l'évaluation doit être prévue dès la conception de la politique publique.** Ce qui nécessite d'identifier précisément les problématiques et les besoins. L'évaluation permettra alors de vérifier si les mesures prises et les actions conduites permettent d'atteindre les objectifs formulés. Les changements attendus pour les publics ciblés (entreprises, associations, citoyens, etc.), la définition des indicateurs intégrant des variables économiques, sociales et des données environnementales, devront également être précisés dès la phase de conception. Par ailleurs, le CESER suggère à la Région de **mettre en place un Plan Pluriannuel des Évaluations.**

L'ÉVALUATION, UN OUTIL D'AIDE AU PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET D'AMÉLIORATION CONTINUE DE L'ACTION PUBLIQUE

L'évaluation doit s'inscrire dans la stratégie et dans le calendrier politique mais également être en cohérence avec les questions que se posent les élus et les services administratifs. Pour le CESER, **une telle démarche doit se déployer à l'échelon régional et se décliner au niveau local (EPCI* notamment) dans le cadre des contrats existants entre la Région et les territoires.**

Le CESER suggère également d'innover et de rendre les démarches évaluatives plus agiles afin qu'elles soient efficaces et utiles à la décision politique. À cette fin, il propose d'utiliser les démarches, les méthodes et les outils d'évaluation les plus adaptés à l'action : évaluer une partie de programme et sa pertinence à l'instant T, vérifier la cohérence des moyens financiers avec les objectifs ainsi que la pertinence de la mesure au regard des besoins des publics cibles, etc.

PLACE, RÔLE ET CONTRIBUTION DU CESER DANS LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION

La mission du CESER relative à la contribution et au suivi de l'évaluation des politiques publiques régionales prévue par la loi NOTRe a été complétée par la loi 3DS**. À ce titre, le CESER réaffirme sa volonté d'apporter sa contribution à l'ensemble des évaluations sur lesquelles il sera sollicité.

→ Lire le rapport intégral sur www.ceser.paysdelaloire.fr

*Établissement Public de Coopération Intercommunale

**Différenciation, Décentralisation, Déconcentration



TÉMOIGNAGE

MICHELLE BUREAU,
Rapporteuse générale
Évaluation, au nom
de la commission
Finances - Prospective

L'ÉVALUATION, UN ENJEU FORT POUR RELEVER LES DÉFIS AUXQUELS LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE EST CONFRONTÉE

En Pays de la Loire comme partout ailleurs en France, les défis à relever sont nombreux : politiques, démocratiques, techniques, sociaux, environnementaux. L'effort collectif à fournir pour y faire face est important.

L'évaluation des politiques publiques n'a pas toujours bonne réputation. Elle peut pourtant, dans ce contexte de transitions et d'incertitudes, être très utile dans la conception et le pilotage des politiques publiques.

L'évaluation peut être prévue par la loi et réglementaire, c'est le cas de la gestion des fonds européens, ou volontaire et choisie par la collectivité.

Dans les deux cas, l'évaluation vise à vérifier si les actions choisies permettent d'atteindre les objectifs et produisent bien les effets attendus.

C'est pourquoi, au-delà de ses travaux classiques et de sa contribution aux travaux d'évaluation des fonds européens, le CESER a souhaité approfondir ce sujet.

Le CESER a considéré qu'au regard des enjeux, il devait utiliser l'évaluation à des fins d'amélioration de ses propres pratiques.

C'est ainsi qu'il a mis en place, dans le cadre de l'expérimentation sur le Schéma régional des formations sanitaires et sociales, une démarche d'évaluation de ses propres travaux.

Ce rapport propose une approche pragmatique et souhaite **être utile à la collectivité, aux élus régionaux, et, plus largement aux Ligériens.**



POUR LA COHÉSION SOCIALE, LA PRÉVENTION COMME CLÉ DE LA LUTTE CONTRE LES PRÉCARITÉS



TÉMOIGNAGE

JEAN-PIERRE LETOURNEUX,
Rapporteur au nom de la commission « Santé-Social »

En Pays de la Loire, on dénombre 400 000 personnes pauvres en 2020 dont 124 000 enfants. La pauvreté est le résultat d'une précarité monétaire le plus souvent associée à une autre précarité : précarité dans l'emploi, précarité relationnelle, notamment. Ainsi le cumul de plusieurs précarités fait entrer l'individu dans un processus de fragilisation pouvant conduire à l'isolement social.

L'étude questionne les situations de précarités des personnes au regard de leur environnement territorial. La cohésion sociale nécessite une attention particulière à ces situations de précarités afin qu'elles ne se transforment pas en situation de grande pauvreté et nuisent au principe républicain d'égalité. Le CESER estime essentiel de concentrer les efforts sur les causes en mettant la question de la prévention au cœur des politiques publiques.

Connaître, comprendre pour prévenir

Prévenir les précarités a un prérequis : celui d'en prendre conscience, d'en mesurer l'intensité et l'évolution. Le CESER propose de **construire une base de connaissance partagée** à visée prospective et de mettre en place **une cellule de recherche et d'analyse territoriale**.

L'inclusion sociale vue par des territoires et des associations

C'est au plus près du terrain que se réalisent ou échouent l'inclusion sociale et la cohésion sociale. La Région a ici un rôle majeur à jouer, en ce qu'elle est garante de l'aménagement durable

du territoire, ce qui inclut la dimension sociale. Le CESER l'invite à rendre plus lisible et effective l'ambition inscrite dans le SRADDET de « région 100% inclusive ». Le CESER propose également de mettre en œuvre ou de renforcer des collaborations inter-régionales pour répondre aux difficultés particulières observées dans certains territoires situés aux marges de la région. Enfin, **la démarche d'« Aller vers »** est fondamentale pour **promouvoir l'accès aux droits** auprès des Ligériens les plus fragiles et par extension à tous les citoyens.

Quels sont les leviers de la Région pour agir préventivement ?

À travers ses compétences ou dans son rôle de coordination d'un certain nombre de politiques publiques, la Région est en mesure de contribuer à la cohésion sociale. Le CESER l'invite à **intégrer la lutte contre les précarités dans l'ensemble des politiques publiques régionales**, ainsi que d'intégrer la lutte contre les stéréotypes dans l'ensemble des politiques régionales.

Le choix a été fait dans ce rapport de mettre en avant la discrimination liée au genre, comme discrimination impensée dont les femmes sont victimes. Ainsi, un focus « genre » produit par le Groupe Égalité Femmes-Hommes du CESER est intégré dans cette étude.

Prendre soin de ceux qui agissent

Le CESER invite la Région à favoriser la mise en place dans tous les départements ou à l'échelle régionale d'espaces d'échanges et de capitalisation sur le modèle des Comités Locaux du Travail Social et du Développement Social. En outre, il lui suggère de créer un Observatoire régional des métiers de la cohésion sociale (métiers du social, de l'animation, du médicosocial et du socio-éducatif, de la médiation sociale...).

→ Lire le rapport sur www.ceser.paysdelaloire.fr

AVIS

LE RAPPORT RÉGIONAL « ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES » 2022



TÉMOIGNAGE

DANIÈLE PERRET,
Rapporteuse de l'avis du Groupe Égalité Femmes-Hommes
pour la commission « Santé-Social »

Rémunérations, accès à l'emploi, accès aux responsabilités professionnelles, associatives ou politiques, articulation des temps de vie malgré des avancées, la liste des inégalités entre les femmes et les hommes est encore longue. Violences et précarités persistent et les Pays de la Loire n'échappent pas à ces réalités.

La mise en œuvre d'une politique transversale comme celle de l'égalité Femmes-Hommes est complexe. Le CESER émet des **propositions pour développer une stratégie intégrée de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques**. Dotée d'un plan d'actions global et pluriannuel, elle permettrait d'améliorer la visibilité et les impacts des actions soutenues par la Région. Certaines sont déjà à l'œuvre, conduites notamment par une coordination de têtes de réseau qui agissent en complémentarité pour favoriser notamment l'accès aux droits, à la santé, à l'emploi, à l'appropriation de l'espace public et lutter contre les violences.



Le CESER propose aussi à la Région d'amplifier son concours aux actions pour lever les stéréotypes de genre, notamment dans le cadre de la priorité régionale « Jeunesse », pour donner à un maximum de jeunes, filles et garçons, une vision élargie de leurs perspectives professionnelles. Enfin, le CESER suggère à la Région de poser des arbitrages, pour que tous les projets donnant matière à financement soient régis par le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, comme le promeut la loi.

→ Lire l'avis sur www.ceser.paysdelaloire.fr

LES ÉVOLUTIONS DU RAPPORT AU TRAVAIL : QUELS CONSTATS ET QUELLES INCIDENCES EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE ?



TÉMOIGNAGE

FANNY REYRE-MENARD,
Rapporteuse au nom de la commission
« Économie-Emploi-Recherche-Innovation »

Quête de sens, quête d'autonomie, recherche de valeurs, attrait pour le télétravail, intérêt pour les activités manuelles, aménagements du temps de travail : les questionnements sur les évolutions du rapport au travail n'ont jamais été aussi nombreux. Un fait de société identifié comme majeur dans la contribution du CESER de 2021 « Emploi/ Métiers en tension en Pays de la Loire ». Le nouveau rapport du CESER prend en compte certaines singularités régionales et s'appuie sur les enjeux liés à l'évolution du rapport au travail : évolution des organisations, des formes de travail et des métiers, relations humaines et vie au travail, relations sociales et responsabilité sociale, conditions de travail.

Extraits des préconisations articulées autour de 5 axes, à l'attention de la Région et des acteurs socio-économiques

Comprendre et agir sur les représentations collectives qui pèsent sur le rapport au travail

Le rapport au travail est irrigué par des représentations collectives au sein des secteurs d'activités mais également par l'image renvoyée par le reste de la société. Le CESER plaide pour un recensement des **actions de sensibilisation au monde du travail et de découverte des métiers (stages, immersions) et en faire la promotion**.

Développer un appui RH sur les nouveaux enjeux du rapport au travail

Les politiques RH et les pratiques managériales font face à une nouvelle donne : gérer de plus en plus de paradoxes dans les organisations de travail et dans les nouvelles relations humaines au travail. La réponse à cette problématique passe notamment par le **déploiement des modules d'accompagnement ou de formations sur les nouvelles relations humaines au travail** en particulier sur la gestion de la tension entre les attentes individuelles et le collectif.

Agir pour une meilleure articulation des temps de vie professionnels et personnels et besoins collectifs

Les organisations ont à considérer les aspirations de leurs salariés tout en veillant à l'efficacité économique de leur activité et aux attentes de leurs clients/usagers. Dans ce contexte, le CESER préconise de recenser les organisations alternatives des temps de travail, en s'appuyant sur les observatoires présents en région.

S'appuyer sur le dialogue social et agir pour la qualité de vie au travail

Pour le CESER, le dialogue social territorial sur les enjeux liés au nouveau rapport au travail avec la mise en place de France Travail, doit être renforcé.

Promouvoir des organisations de travail fondées sur la coopération

L'encadrement se trouve aujourd'hui confronté à une demande d'horizontalité dans les relations de travail. De nouvelles formes de management émergent. **Dans ce cadre, le CESER incite à tendre vers la co-construction au cœur de la gouvernance des organisations de travail nourrissant le dialogue social**.

→ Lire le rapport sur www.ceser.paysdelaloire.fr

L'ARBRE POUMON DE NOS VIES LIGÉRIENNES. UN ENJEU PARTAGÉ. TOME 2



TÉMOIGNAGE

XAVIER DE LA BRETESCHE,
Rapporteur au nom de la commission « Aménagement du territoire - Cadre de vie »

UNE APPROCHE NOVATRICE ET INÉDITE POUR LE CESER, S'APPUYANT SUR LA TENUE DE 17 DÉBATS PUBLICS

Le 1^{er} rapport « L'Arbre, poumon de nos vies ligérienne. Un enjeu à partager » porte en son titre la motivation même des rencontres du CESER avec les Ligériens sur 17 EPCI regroupant 300 communes. Les arbres et les haies étant essentiels pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, cet enjeu devait être partagé et débattu dans les territoires. Le 2^e rapport « L'Arbre, poumon de nos vies ligérienne. Un enjeu partagé », issu des territoires, confirme les premières intuitions et le travail initial du CESER. Il enrichit également ses connaissances grâce à de nouvelles observations et expertises.

Grands sujets abordés dans l'ensemble des débats

La **préservation et la plantation des haies** sont des affirmations fortes abordées dans quasiment tous les débats. C'est la colonne vertébrale des échanges qui ont eu lieu, illustrant ainsi la préoccupation unanime des habitants, des élus et autres acteurs des territoires. L'arbre et la haie sont également au cœur des questions d'**aménagement du territoire** que ce soit en milieu rural, péri-urbain et urbain. Les EPCI ont été identifiés comme les plus aptes à mener les interventions, avec comme levier d'actions, les PLUI. Ce qui rejoint une des préconisations du rapport du CESER : Impulser et coordonner la mise en place d'une démarche collective à l'échelle des EPCI* et des syndicats de bassin versant sous la forme d'un lieu ressources « Arbres et Haies ».

La **sensibilisation, l'acculturation et la connaissance qui étaient des enjeux de la démarche participative du CESER** ont été plébiscitées par les territoires et jugées incontournables pour s'approprier l'arbre comme pilier de la diversité. Aussi, le CESER préconise d'une part, de **recenser et de confronter les études et recherches déjà réalisées**, en cours ou à venir, avant même d'en relancer d'autres. D'autre part, de réaliser un **audit sur l'état de l'arbre en ville et dans le bocage**, pour élaborer à l'échelle régionale un **répertoire des arbres remarquables et de l'état du système de l'état bocager**.

Et la Région dans tout cela...

En ce qui concerne la **politique de l'eau**, le CESER suggère de prendre en compte ses avis spécifiques sur l'eau ou ses contributions émises dans le cadre du SRADDET. Il l'incite également à **recréer de l'eau verte** en améliorant les capacités de stockage des sols et en boisant les têtes de bassins versants. En outre, le CESER plaide pour l'intégration, dans le Plan haie de la Région, d'actions en faveur de **l'amélioration de la qualité et de la ressource (eau verte)** et d'éléments de formation adaptés sur ces sujets.

La Région a également un rôle à jouer sur une offre de formation à la hauteur des enjeux. Elle devra aussi sensibiliser les professionnels de l'orientation et du conseil en évolution professionnelle aux métiers liés à l'arbre afin d'orienter les jeunes et les salariés vers ceux-ci. De plus, la **carte des formations initiales devra évoluer et l'offre de formation continue renforcée** afin de proposer des formations plus nombreuses et plus proches des publics potentiels.

Des nouveaux enjeux

Le CESER préconise la mise en place d'un **marché régional du carbone** et de favoriser les initiatives comme les « coopératives carbone » privilégiant des financements directs et indirects. De même, il invite la Région à développer ce marché régional du carbone **associé à la réalisation d'une trame bocagère nouvelle et à l'entretien et à la conservation de l'existant**.

Par ailleurs, le CESER insiste sur la question de l'arbre en ville et plus globalement de la végétalisation des espaces urbains qui ont beaucoup été minéralisés ces dernières années. Il s'agit d'enjeux notamment des agglomérations mais aussi de tous ces territoires qui se développent (urbanisme, développement économique...).

Dans le même temps, le CESER insiste sur la problématique posée par les conséquences de la **mise en place du réseau de fibre optique en aérien le long du bocage et des bordures forestières**. Les premiers arrachages apparaissent comme un sujet majeur non anticipé qui a été mis en évidence dans ce rapport avec des propositions au législateur.

→ Lire le rapport sur www.ceser.paysdelaloire.fr

* EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

AVIS

LE PLAN RÉGIONAL FÔRET - BOIS 2024 - 2030



TÉMOIGNAGE

STÉPHANE GALIBERT,
Rapporteur au nom de la commission « Économie-Emploi-Recherche-Innovation »

Le CESER souligne la **clarté du rapport de la Région** qui met l'accent sur une activité dynamique des Pays de la Loire. Il **appuie aussi l'ambition visant à valoriser les atouts de la filière**, à consolider son partenariat avec les acteurs et à renforcer sa dynamique au service des entreprises et des territoires. Pour le CESER, il est également essentiel de **valoriser toutes les catégories de bois** via les complémentarités d'usage entre bois d'œuvre, bois d'industrie et bois-énergie.

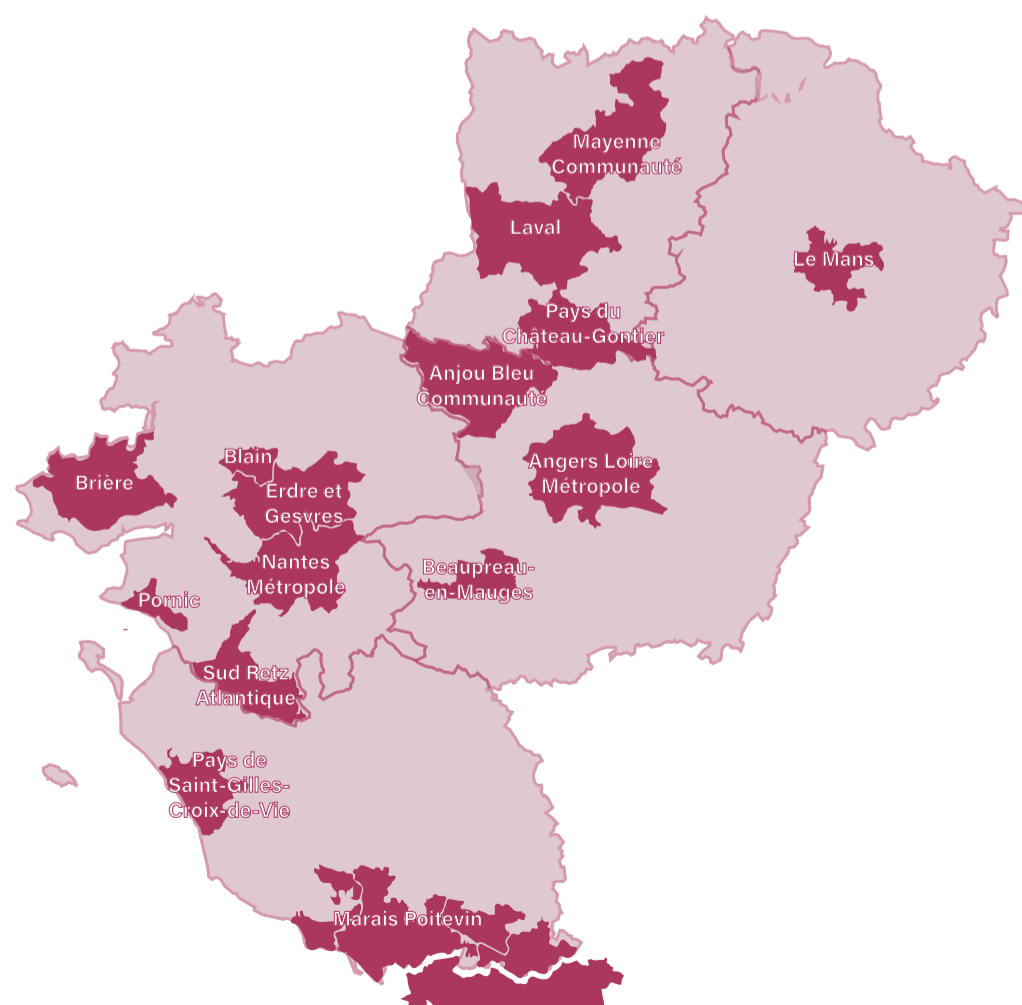
Le plan régional a le mérite de présenter très concrètement les enjeux structurants et macro-économiques tout en appréhendant les problématiques locales au plus proche du terrain. Le CESER salue cette action qui témoigne d'une **vision pragmatique** ainsi que l'accent mis sur la promotion des métiers du bois. Il insiste toutefois sur la nécessité d'**accompagner cette ambition par une politique régionale de formation ambitieuse**, notamment en formation continue. En ce qui concerne les conditions de travail, le CESER propose que le plan appréhende les **contraintes de travail spécifiques** car elles pèsent sur l'attractivité de la filière.

→ Lire l'avis sur www.ceser.paysdelaloire.fr



À LA RENCONTRE DE 17 EPCI REGROUPANT 300 COMMUNES ET PLUS DE 2 000 PERSONNES

Les débats publics sur « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partagé » menés par le CESER en Pays de la Loire.



LES MOBILITÉS ET L'INTERMODALITÉ EN PAYS DE LA LOIRE

Quelles ambitions pour demain ?



TÉMOIGNAGE

CHARLES GENIBREL

Rapporteur au nom de la commission « Infrastructures-Déplacements-Télécommunications-Énergies »

Les Ligériens se déplacent sur les territoires pour répondre à leurs besoins quotidiens : travail, études, santé, loisirs, famille etc. Les déplacements font partie de notre mode de vie, et la voiture y tient une place prépondérante. Néanmoins, dans un contexte de réchauffement climatique ou les transports routiers sont de forts émetteurs de Gaz à effet de serre, il est nécessaire de s'interroger, de faire évoluer nos pratiques de mobilité et d'anticiper les défis sociaux et sociétaux que certaines mutations vont engendrer.

Le CESER souligne qu'il ne pourra pas y avoir de transfert modal sans considérer les attentes des habitants et les raisons qui les poussent à utiliser leur véhicule, quand bien même les alternatives (transport collectif, mobilités actives) existent. C'est pourquoi, le CESER considère que pour favoriser le changement, la pédagogie, l'information, la communication, et l'incitation sont indispensables et prioritaires. Dans ce sens il propose de soutenir les acteurs favorisant les changements de comportement, et d'évaluer les dispositifs et initiatives mis en place pour favoriser les changements de comportement.

Il s'agit ainsi d'accompagner notamment les territoires. En 2019, les EPCI ont effectivement pu choisir de prendre en charge la compétence « Mobilités » sur leurs bassins de vie. Si leur choix est théoriquement définitif, l'association des Maires de France plaide pour une clause de revoyure qui pourrait pousser certains EPCI à se désister de cette compétence. Cela aurait des conséquences sur la déclinaison des actions menées par la Région sur son territoire. C'est pourquoi, le CESER invite la région à **procéder à une évaluation de la prise de la compétence dans l'ensemble des EPCI devenus Autorité Organisatrice des Mobilités** afin d'anticiper d'éventuelles évolutions.

Par ailleurs, l'ensemble du territoire régional n'étant pas couvert par des lignes régulières et la demande ne nécessitant pas toujours d'ouvrir un service régulier, le CESER propose de **mettre en place rapidement et sans attendre 2031 l'offre sociale de transport à la demande dans chaque commune**.

Enfin, le CESER invite la région à faire connaître et rendre lisibles les différentes offres tarifaires régionales via notamment des campagnes de communication et de réaliser l'harmonisation tarifaire des transports routiers interurbains, sur l'ensemble du territoire régional. Il s'agit de garantir l'équité entre les habitants de la Région et de favoriser la lisibilité de l'offre.

→ Lire le rapport sur www.ceser.paysdelaloire.fr

AVIS

LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPRER) 2021-2027 - VOLET « MOBILITÉS »



TÉMOIGNAGE

ANTOINE CHARLOT,

Rapporteur général Plans, Schémas et territoires

En 2021, l'État et les Régions ont annoncé un engagement financier de 60 milliards d'euros dans le cadre du renouvellement des CPER. Jusqu'alors, ces fonds excluaient le volet « Mobilités », en raison de retards constatés sur un certain nombre de projets. C'est désormais corrigé, avec la signature d'un avenant d'un milliard d'euros en Pays de la Loire visant à renforcer les infrastructures de transport et accélérer la décarbonation des mobilités.

Le CESER salue l'accent fort donné dans le CPER sur le transport ferroviaire (330 M€ sur 730 M€) et aux mobilités actives. Il souligne cependant que la route reste un mode de transport indispensable pour de nombreux Ligériens, comme pour les entreprises du territoire. Il regrette en particulier que le projet alternatif à l'A83 et le franchissement de la Loire à Ancenis ne soient pas évoqués dans le CPER. Le projet alternatif à l'A83 est aujourd'hui acté et il doit être mené à terme rapidement. De même, les études concernant le franchissement d'Ancenis doivent être réalisés.

En conclusion, les montants sont importants, il s'agit cependant pour partie de rattraper des retards dans la desserte des Pays de la Loire et de financer, enfin, l'ensemble des projets prévus dans le contrat d'avenir. Le CESER suivra avec attention l'exécution du CPER. Les projets annoncés devront être réalisés rapidement.

→ Lire l'avis sur www.ceser.paysdelaloire.fr

« JE NE DÉCROCHE PAS, JE ME CONSTRUIS ! »

Bâtir ensemble les conditions de garantie des chances : prévention, intervention et remédiation du décrochage scolaire en Pays de la Loire



TÉMOIGNAGE

ALDO FOSCHIA,

Rapporteur au nom de la commission « Éducation-Formation tout au long de la vie-Métiers de demain »

Le CESER des Pays de la Loire avait déjà réalisé une étude sur cette thématique en 2015 : « Un enjeu de société : Lutter contre le décrochage scolaire », en réponse à une saisine du Président de Région. Huit ans plus tard, si ses analyses sont toujours pertinentes, et ses préconisations toujours d'actualité, des éléments nouveaux sont apparus :

- La pandémie de Covid-19, les confinements et leurs conséquences encore pas totalement connues sur la vie des jeunes d'aujourd'hui, notamment une santé mentale très malmenée ;
- Une pression accrue et qui reste précoce sur l'orientation ;
- La politique volontariste de lutte contre le décrochage de la Région, notamment de la mandature actuelle.

Axe 1 - Favoriser le bien-être à l'école des jeunes d'aujourd'hui

Le CESER invite la Région à **soutenir financièrement les associations dans leur travail de lutte contre le décrochage scolaire** en privilégiant les têtes de réseau agissant dans ce sens, tout en étant ouvert à soutenir des propositions innovantes. Le CESER plaide également pour **faire de la santé et du bien-être des jeunes une priorité** en créant par un co-financement Agence Régionale de Santé / Région / fonds européens, un dispositif itinérant pour aller à la rencontre des familles avec des personnes formées en santé mentale. Enfin, dans le but de « mieux se connaître pour mieux se comprendre », le CESER suggère à la Région d'utiliser les contributions des jeunes qu'elle a recueillies lors des événements « Big bang de la jeunesse » et « La Promotion ». **Le matériau collecté permettrait de réaliser des capsules vidéo** destinées aux adultes accompagnateurs permettant d'approfondir des codes de vie des publics auxquels ils sont confrontés.



Axe 2 - Accompagner au mieux les parcours atypiques

Le CESER suggère d'utiliser les briques de service de MonOrdiAulycée et du futur espace numérique de travail pour faire mieux connaître les structures et dispositifs (Missions locales, CIO, service civique...) auprès des jeunes. D'autre part, il invite la Région à **faire évoluer les conditions pédagogiques** pour répondre aux besoins des jeunes d'aujourd'hui en soutenant le droit à l'expérimentation : micro-lycées, espaces de respiration au sein des lycées, partenariats entre établissements, passerelles entre enseignement général/professionnel, lycée/apprentissage, etc.). Enfin, le CESER souhaite **donner une vraie place aux parcours non linéaires**, au moyen de témoignages inspirants de jeunes ayant vécu cette situation, d'élèves ayant rencontré des difficultés puis ayant réussi et qu'ils deviennent « Ambassadeurs des parcours non convenus ».

Axe 3 - Tenir compte du milieu de vie des élèves

Le CESER préconise de réaliser, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs qui travaillent à favoriser la persévérance scolaire, **un guide sur les signaux du décrochage scolaire à destination des parents et l'expérimentation d'une Maison des Parents dans le cadre d'un soutien à la parentalité**. De plus, un accompagnement global des jeunes sur le temps long (de l'accompagnement social jusqu'à l'insertion) doit être favorisé.

→ Lire le rapport sur www.ceser.paysdelaloire.fr



STRATÉGIE RÉGIONALE EMPLOI, FORMATION ET ORIENTATION PROFESSIONNELLES 2023-2028



TÉMOIGNAGE

JACQUES BORDRON,
Président de la Commission « Éducation - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »

UNE STRATÉGIE ISSUE D'UNE LARGE CONCERTATION ET QUI CONSOLIDE LA PLACE DES CLEFOP

La Stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelles (SREFOP) est issue d'une large concertation pour laquelle le CESER a élaboré, en octobre 2022, une contribution. Le CESER porte un avis positif sur ce schéma directeur qui, tout en étant dans la continuité du précédent, tient compte des évolutions à venir. Le pilotage et la gouvernance sont maintenus en intégrant la mise en place de France Travail et en consolidant la place des 18 CLEFOP*.

La SREFOP comprend un diagnostic du territoire, très documenté, même si le CESER regrette qu'il soit peu fait état de la pauvreté-précarité. En effet, en Pays de la Loire, près de 80 000 personnes en situation de travail se trouvent également en situation de pauvreté monétaire**.

Compte tenu du réchauffement climatique qui impacte fortement notre région et de ses conséquences, le CESER est pleinement en accord avec la SREFOP qui propose de faire de la transition écologique l'enjeu majeur des années à venir. L'agroalimentaire et l'industrie sont les secteurs les plus à risque mais d'autres secteurs comme le bâtiment et les travaux publics le seront également. Pour le CESER, les impacts sur l'organisation du travail, l'emploi, les compétences, la santé et sur la situation économique de l'entreprise sont à anticiper dès maintenant. La pérennité d'une entreprise procède aussi de sa capacité à s'adapter rapidement aux changements climatiques et à ses conséquences. Sur l'enjeu du plein emploi, les axes proposés autour de l'inclusion, la lutte contre l'illectronisme et l'illettrisme, sur les freins périphériques à l'emploi, sur l'égalité Femmes-Hommes et sur la mixité des emplois rejoignent les préoccupations du CESER, exprimées dans plusieurs de ses rapports.

Afin de répondre aux enjeux identifiés, la SREFOP propose de décliner cinq ambitions pour lesquelles une centaine de propositions est faite. Bon nombre d'entre elles rejoignent les préconisations formulées dans la contribution du CESER notamment, la prise en compte de l'illectronisme et la montée en charge du Conseil en évolution professionnelle. Le CESER regrette toutefois que celles-ci ne soient pas prioritaires et planifiées dans le temps.

Le CESER salue également la poursuite du travail des dialogues sectoriels, au sein desquels l'approche « filières » est menée en concertation avec un grand nombre d'acteurs. Concernant les métiers de l'animation socio-culturelle, le CESER continue de préconiser de veiller à l'attractivité de ces métiers.

Dans sa contribution, le CESER préconisait aussi de prévoir des indicateurs pour évaluer les résultats de la SREFOP dès sa rédaction. Il constate avec satisfaction que les indicateurs prévus dans les fiches ambitions vont permettre d'évaluer au mieux les actions mises en place. Certains indicateurs auraient toutefois gagné à être plus opérationnels ; par exemple, la fiche-ambition 5 « nombre de réunions de points d'étape » pourrait être enrichie d'une évaluation qualitative des réajustements opérés suite à l'évaluation.

Par ailleurs, le CESER rappelle, comme indiqué dans sa contribution d'octobre 2022, que l'État et la Région ont un rôle majeur à jouer pour accompagner les jeunes dans leur parcours de vie et leur donner des perspectives d'avenir. La formation, l'orientation et l'emploi en constituent une composante fondamentale. C'est pourquoi le CESER invite, à nouveau, à appliquer à cette politique publique la « clause d'impact jeunesse » (Rapport « Jeunesse : Pouvoir de dire, Pouvoir d'agir » de 2022), stipulant qu'elle doit être accompagnée d'une étude de son impact sur les jeunes.

Enfin, le CESER note avec satisfaction que plusieurs de ses rapports sont cités dans la SREFOP et ont contribué à sa rédaction : « L'emploi / Métiers en tension » de 2021 ; « Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire » de 2021 et l'étude en cours « Les évolutions du rapport au travail : quels constats et quelles incidences en région Pays de la Loire ? ».

→ Lire le rapport sur www.ceser.paysdelaloire.fr

*Conseils locaux emploi, formation et orientation professionnelles / **Source : Insee, octobre 2023, « Panorama de la pauvreté dans les Pays de la Loire : une diversité de situations individuelles et territoriales »



BUDGET



L'AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE POUR L'ANNÉE 2024



TÉMOIGNAGE

ANNE BLANCHE,
Rapporteuse générale Budget

Le Budget Primitif (BP) 2024 s'inscrit dans un contexte porteur de transitions et transformations majeures et de multiples incertitudes économiques, sociales et environnementales rendant difficile les prévisions. L'atonie de la croissance constatée en 2023 conjuguée à une pression inflationniste toujours forte fragilise désormais la dynamique des recettes fiscales. Dans son dernier rapport sur les finances publiques locales pour 2023, la Cour des Comptes s'inquiète de l'effet ciseau entre « des ressources fiscales moins dynamiques » et « des effets de l'inflation sur les dépenses ».

Dans ce BP, la Région affiche clairement son choix de maîtriser le niveau de l'épargne en réduisant les dépenses de fonctionnement. La Région entend également maintenir un niveau d'investissement fort, en augmentation de 12 M€ par rapport à 2023. Il convient de souligner toutefois que l'inflation attendue aura pour effet :

- D'une part, de neutraliser la hausse des investissements de 2,45 % (hors remboursement de la dette et fonds européens)
- D'autre part, d'accroître la baisse des dépenses de fonctionnement en euros constants.

Le CESER constate que les dépenses et les recettes des fonds européens ne sont pas parfaitement équilibrées année après année. Ce décalage observé aurait pour effet de majorer l'épargne brute 2023 de 16,6 M€ et de minorer l'épargne brute attendue pour 2024 de 5,5 M€. Le CESER vérifiera lors de ses travaux à venir que cet équilibre est bien respecté sur l'intégralité de la programmation.

Enfin, le CESER apprécie que la Région ait mis en place une démarche de budget vert qu'il avait appelée de ses vœux lors de son avis de décembre 2022 portant sur le BP 2023. Pour le CESER,

qui prône une évaluation en continu des politiques publiques, c'est une initiative à saluer d'autant qu'aucune contrainte réglementaire ne s'imposait à ce jour à la Région qui s'inscrit ainsi dans une action volontariste. Cette première édition méritera d'être enrichie pour mesurer l'impact environnemental des actions régionales au-delà du seul prisme de la lutte contre le changement climatique, et l'évolution de cet impact dans le temps.

→ Lire l'avis sur www.ceser.paysdelaloire.fr

LES GRANDS AGRÉGATS DU BUDGET PRIMITIF

En M€	BP 2023	CFU 2023*	CFU 2024*	BP 2024
Épargne brute	235,9	273,0	284,6	236,4
Épargne nette	117,6	155,0	163,6	114,7
Dépenses d'investissement politiques publiques	495,1	480,0	480,0	507,2
Emprunt d'équilibre	230,0	184,5	184,3	264,5
Emprunt réel	230,0	110,0	188,3	264,5

*Tel que projeté dans les orientations budgétaires d'octobre 2023



MACRO-RÉGION ATLANTIQUE, UNE CHANCE À SAISIR ? REGARDS CROISÉS DES CESER DE L'ATLANTIQUE



TÉMOIGNAGE

PAUL CLOUTOUR,
Président du groupe de travail inter CESER de l'Atlantique,
Rapporteur général Coopération interrégionale du CESER Pays de la Loire

ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION ET D'ANALYSE DU PROJET DE MACRO-RÉGION ATLANTIQUE

L'étude des CESER de l'Atlantique interroge la pertinence d'une macro-région Atlantique, cadre politique de coopération pour répondre aux enjeux de développement humain, social, culturel, économique et environnemental de l'espace arc atlantique en mutation, voire en rupture. La question de la macro-région atlantique fait écho à la dernière étude des CESER de l'Atlantique « Une nouvelle dynamique de la façade atlantique - vers un renforcement des coopérations et des synergies interrégionales », de 2020.

La stratégie macro-régionale de l'Union européenne est un cadre politique qui permet aux pays d'une même région géographique d'aborder et de résoudre des problèmes de manière conjointe ou de mieux exploiter leur potentiel commun. Ces pays peuvent ainsi tirer profit d'une coopération sans strate administrative supplémentaire qui rend leurs politiques respectives plus efficaces. La 1^{re} Macro-région a été créée en 2009. Depuis, elles sont au nombre de quatre : les macro-régions de la mer Baltique, du Danube, de l'Adriatique et de la mer Ionienne, et la macro-région Alpine.

Les conditions de réussite dans l'éventualité d'une stratégie macro-régionale Atlantique passent par une volonté politique collective, affirmée, porteuse d'une vision stratégique qui fait sens pour les territoires et les populations atlantiques pour :

- Impulser un projet global co-construit porteur de plus de cohésion sociale et d'équité ;
- Développer une culture commune du risque ;
- S'engager pour animer un outil de coopération, le doter de capacités de fonctionnement, garantir sa pérennité et sa transmission ;
- Porter sur des enjeux majeurs et clairement identifiés : l'eau et le développement d'une énergie décarbonée.

UNE SYNERGIE INTERRÉGIONALE DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE POUR UNE AMBITION ATLANTIQUE

Les études des CESER de l'Atlantique, regroupant les CESER de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, mettent en lumière des défis communs et formulent des préconisations pour renforcer la coopération interrégionale. Elles invitent les décideurs à créer les conditions d'un dialogue concerté pour favoriser les synergies et partager les leviers d'un développement équilibré, responsable et durable des régions dans un esprit de cohésion.

La réalisation d'études et la participation à des partenariats européens permettent aux CESER de l'Atlantique de partager le point de vue de la société civile sur les orientations et politiques publiques européennes qui touchent à cet espace.

Les points de vigilance pour s'assurer de la valeur ajoutée d'une stratégie macro-régionale :

- Coordonner et s'appuyer sur l'existant pour s'assurer de l'articulation entre les différents espaces de coopération, notamment avec la Stratégie Maritime Atlantique ;
- Neutraliser le risque de logique concurrentielle en s'engageant dans une démarche de coopération renforcée ;
- Tenir compte des différences structurelles entre les acteurs, des barrières culturelles et linguistiques qui peuvent fragiliser l'efficacité de l'action collective.

Les premiers éléments de méthodes et de mise en œuvre :

- Développer des outils de mise en partage pour assurer une veille et engager une démarche prospective à l'échelle atlantique ;
- S'appuyer sur l'expérience des espaces de coopération en termes de méthodes, outils, pratiques, succès et échecs.

Cette étude des CESER de l'Atlantique a mis en exergue des enjeux clés pour les quatre Régions : le changement climatique, l'eau, l'énergie... Pour y répondre, la macro-région se révèle être un outil de coopération approprié, à disposition des élus et des acteurs régionaux dont la société civile. L'étude invite à s'en saisir au service d'une ambition commune pour l'arc atlantique. Les CESER de l'Atlantique seront présents en tant que société civile organisée pour contribuer à une éventuelle stratégie macro-régionale atlantique ou toute autre forme de coopération sur cet espace géographique.

→ Lire le rapport sur www.ceser.paysdelaloire.fr

